

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DES INTÉRÊTS DÉMOCRATIQUES ET DU PROGRES SOCIAL.

Prix d'abonnement (Payable d'avance):

Lyon.	Rhône.	Départem.
3 mois, 8 fr.;	10 fr.;	12 fr.
6 mois, 15 fr.;	19 fr.;	22 fr.
Un an, 30 fr.;	36 fr.;	40 fr.

Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au *Bureau du Journal*, et à Paris, chez LEJOLIVET et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

AVIS.

Vu la gravité des événements, le *Peuple Souverain* paraîtra demain, et les ateliers seront fermés le jour suivant.

Lyon, le 7 frimaire an LVII.

(De l'ère chrétienne, 27 novembre 1848.)

Ils nous ont vus!

Lyon a eu son grand banquet, et désormais le 26 novembre fera époque dans les fastes de notre démocratie. Ils nous ont vus passer, ces hommes qui nous méprisent parce qu'ils ne veulent pas apprendre à nous connaître ou parce que l'égoïsme sordide est la règle de leur conduite. Le défilé grave, calme, imposant de la démocratie, leur fournira matière à réflexions. Pendant deux heures, toutes les avenues qui, des divers points de la ville et des villages circonvoisins, aboutissent au clos Jambon, ont été couvertes d'une foule innombrable, se rendant silencieusement et avec majesté au lieu où les membres épars de la souveraineté populaire s'étaient donné le rendez-vous fraternel. Sans doute, si nous étions des puissants du monde, de riches et heureux bourgeois, nous eussions pu nous épargner la fatigue d'un long trajet; une salle immense aurait reçu les convives joyeux et satisfaits; l'autorité elle-même se fut empressée de mettre son plus vaste local à la disposition des hommes dévoués à ses principes. Mais le prolétaire, qui ne doit pas compter sur la complaisance du pouvoir et qui n'a rien à espérer que de Dieu et de son droit, le travailleur qui jusqu'à ce jour a été le cauchemar de l'aristocratie, celui-là ne peut rien demander à ses maîtres, et c'est vers le ciel qu'il tourne ses regards.

C'est en plein air et à la face du soleil, qui hier s'est montré plus radieux que jamais, que le peuple a fait sa fête, et cette imposante manifestation a été ce qu'elle devait être, digne en tout point du motif qui avait engagé tous les frères à se réunir dans cette communion qui rappelle les plus beaux jours du christianisme.

Sous un ciel dont la sérénité rehaussait l'éclat de la solennité, les patriotes se sont vus de près, se sont communiqués leurs vœux, leurs espérances, leurs besoins, leurs joies et leurs peines, et, nous le répétons sans orgueil, un même sentiment animait tous les cœurs, se lisait sur toutes les figures.

La troupe avait été consignée dans les casernes, quelques patrouilles isolées circulaient aux alentours du vaste clos qui réunissait les enfants du socialisme; mais la précaution était inutile, superflue. Que craint-on d'hommes désarmés qui attendent tout de l'avenir, par l'application réfléchie du suffrage universel? Ils nous connaissent bien peu, ces gens qui pensent que de telles mesures sont nécessaires contre nous!

Le village de Villeurbanne avait pris un air joyeux; les maisons étaient pavées de drapeaux aux couleurs nationales.

Il fallut trois heures pour s'introduire dans le clos destiné à la réunion. Cette vaste enceinte, où les tables avaient été rangées avec ordre et symétrie, présentait un coup-d'œil féérique; des drapeaux, des bannières déployées de tous côtés, des devises exprimant les vœux, les espérances, les besoins du prolétaire; à droite, une estrade pour la commission du banquet et les orateurs; en face, une autre estrade pour l'orchestre; au fond, faisant face à la porte d'entrée, une tenture magnifique, sur laquelle se trouvaient quelques phrases indiquant le but que se proposent d'atteindre les peuples par les révolutions.

Tous les convives étaient à peu près entrés, quand arrivèrent, bannières et drapeaux déployés, les députations de Trévoux, Givors, Rive-de-Dier, Villefranche et autres localités importantes des campagnes. Ces frères furent accueillis par les applaudissements de toute l'assemblée. Au même instant, on vit entrer, portée par deux personnes, une chaise à porteur dans laquelle se trouvait un vénérable vieillard, que l'âge et les infirmités empêchèrent de marcher. Ce citoyen avait aussi voulu prendre part à cette manifestation patriotique; à son entrée, chacun se découvrit et un tonnerre d'applaudissements se fit entendre sur le passage du vieux républicain, qui alla prendre place près de la tribune.

Pendant toute la fête, la musique fit entendre des airs patriotiques. Le repas terminé, lecture fut donnée des lettres des divers représentants du peuple qui avaient été invités au banquet et qui, vu la gravité des circonstances, n'ont pu quitter le poste où ils retiennent les intérêts de la République.

Voici le texte de ces lettres :

Paris, le 15 novembre 1848.

Citoyens,

En face de cœur et de pensée aux démocrates lyonnais, les représentants du peuple s'égeant à la Montagne, ont la douleur de refuser votre bienveillante et fraternelle invitation.

En face de l'urgence du moment et d'une situation qui peut devenir périlleuse, ils pensent que les devoirs impérieux attachés à la fonction de représentant leur font une loi de cultiver l'œuvre aux devoirs de la nation.

nale et de rester à leur poste.

Ils s'unissent à vous de cœur et d'âme pour le triomphe de la République démocratique et sociale.

Salut et fraternité.

Amédée Bruns, Deville, Gambon, Benoît, Agricola-Perdiguer, Michot, Boutel, Greppo, F. Signard, Bravard, Pelletier, Doutré, Ledru-Rollin, Brives, Th. Bac, P.-J. Froudhon, Pierre Leroux.

Aux citoyens membres de la commission du banquet électoral de Lyon.

Citoyens,

Vous me faites l'honneur de me convier au banquet électoral de Lyon, qui aura lieu le 26 de ce mois; j'accepterais avec autant d'empressement que de reconnaissance votre fraternelle invitation, si mon devoir ne me retenait ici. En ce moment surtout où la République, en butte à tant d'attaques, va de nouveau subir une grande et solennelle épreuve. Chacun de nous, soldat de la sainte cause, qui triomphera par l'union, la persévérance courageuse, le concert de tous les efforts, doit être à son poste, pour y concourir, selon ses moyens, à l'œuvre commune.

Que, soulevée par un souffle stérile, semblable à l'haleine de la mort, les débris du passé s'agitent, c'est une tempête dans le sépulcre; elle n'y remue que des cendres et quelques ossements.

A nous le monde des vivants, à nous l'avenir, à nous, enfants de Dieu, le royaume de Dieu, annoncé par le Christ, il y a dix-huit siècles; à nous, par la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, la patrie que le peuple a nommé d'un nom impérissable; désormais, la République démocratique et sociale!

Paris, 14 novembre 1848.

LAMENNAIS.

Paris, jeudi 23 novembre 1848.

Citoyen président,

J'ai reçu avec la sympathie la plus vive le témoignage d'estime de mes frères de Lyon, m'invitant à venir prendre place au milieu d'eux dans un banquet de la République démocratique et sociale. Puisque déjà vous m'avez transmis l'invitation en leur nom, soyez également auprès d'eux l'interprète de ma profonde reconnaissance et de mes sincères regrets. Pour pouvoir assister à cette fête fraternelle, j'avais obtenu des patriotes de Montmartre et des huitième et neuvième arrondissements la remise de deux banquets que je devais présider le 25 et le 26 de ce mois; mais mes collègues du comité central se refusent à me laisser partir; ils pensent que dans ces jours de lutte électorale opiniâtre et incessante, m'absenter ce serait désertir le champ de bataille. Ils ajoutent que l'unité, l'organisation, la discipline admirables des socialistes lyonnais rendent près de vous ma présence à peu près inutile. Que ce voyage, qui serait pour moi la source d'une grande joie personnelle, ne serait pas un service rendu à la cause à laquelle tous mes moments doivent appartenir. Tandis qu'au contraire une partie des populations de la banlieue dévouées aveuglément au porte nom de l'empereur, exigent tous les efforts de notre propagande.

Citoyen président, j'ai dû me soumettre à de pareilles raisons; mais je vous prie d'assurer les citoyens assez heureux pour assister au banquet de Lyon, qu'en ne m'invitant pas à eux autrement que de cœur et à distance, en renonçant à entendre leur voix et à leur serrer la main, je fais au bien de notre cause le plus dur sacrifice.

Adieu, citoyen président, la discussion solennelle de l'Assemblée nationale samedi prochain, si les complications ne s'arrangent pas d'ici là, entravera pour étouffer la vérité, sera le premier acte de la justice du peuple et devra mettre un terme aux progrès de la réaction. Tous ici nous sommes dans l'attente d'événements graves, mais favorables au mouvement révolutionnaire.

Salut fraternel,

D'ALTON-SHÉE.

P. S. Raspail, du donjon de Vincennes, entre en communion avec vous, et me charge de vous dire que son rêve de prisonnier serait de pouvoir aller ainsi que moi, assister à votre banquet.

Ces diverses lettres ont été couvertes d'applaudissements; mais celle du citoyen d'Alton-Shée et la *post-scriptum* concernant le vénérable martyr de Vincennes excitèrent dans tout l'auditoire un enthousiasme impossible à décrire. Nous devons le constater ici, chaque fois que le nom de l'auguste prisonnier est sorti de la bouche d'un orateur, des braves unanimes l'ont accueilli. Puisse cette marque de sympathie adoucir les tourments du digne citoyen qui souffre pour la cause du peuple! Puisse nos vœux porter à l'ami du peuple quelque consolation au fond de son cachot!

Le *Peuple Souverain* s'est trouvé là avec ses amis, et les témoignages de sympathie qui ont accueilli le toast porté au nom de sa rédaction sont pour celle-ci un motif d'encouragement et une récompense suffisante de son sincère dévouement, de ses rudes travaux et de la guerre sans trêve qu'elle a entreprise et qu'elle poursuivra avec ardeur contre les privilèges et les abus.

Le citoyen Grinand, président, a ouvert la série des toasts. Son discours, bien senti et prononcé avec l'unction et la conviction bien connues de ce démocrate éprouvé, a été vivement et justement applaudi.

Après le prononcé des toasts, le citoyen Guinet a chanté quelques couplets du *Chant du Départ* et de la *Marseillaise*, dont les refrains étaient répétés par les sept mille voix présentes.

On s'est ensuite séparé en bon ordre aux cris mille fois répétés de: Vive la République démocratique et sociale! Le soir, la ville de Lyon était aussi calme que dans les jours les moins agités.

Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de reproduire aujourd'hui tous les discours qui ont été prononcés, nous en donnons la nomenclature, nous réservant de publier tous ces discours dans nos plus prochains numéros.

Les toasts ont été prononcés dans l'ordre suivant :

Grinand, président : A l'ordre dans la société, seule condition de bonheur pour tous.

Lesage, de Dijon : A la famille, à la propriété.

Villa, de St-Genis-Laval : A l'association fraternelle des travailleurs de la campagne.

Gudin, de Lyon : Au neveu de son oncle.

Gros (Pierre), de Lyon : A l'émancipation des travailleurs par le crédit mutuel.

Vincent (Guillaume) : A l'enthousiasme révolutionnaire.

Ducoudray, de Lyon : A l'amnistie de tous les détenus politiques.

Au nom de la rédaction du *Peuple Souverain*:

Renaux, rédacteur en chef : A tous les martyrs du socialisme, depuis le calvaire de Jérusalem jusqu'au donjon de Vincennes.

Beauvoir, ex-caporal au 22^e léger : A l'union sincère du peuple et de l'armée.

Jean Charavay, de Lyon : A l'union de toutes les associations ouvrières.

Ad. Berteault, de Lyon : A la politique du peuple et à l'anéantissement de la politique des rois.

Castel-Beudet : A la République.

V. Guillermain : A l'union des travailleurs des villes et des campagnes.

Durand, de Villefranche : A la fraternité, qui relie tous les hommes.

J. Lentillon : A la dignité de la France républicaine.

Morlon, de Lyon : A l'avenir de la France.

Jacques Blanc, de Lyon : A la vraie République.

Bacot, de la Croix-Rousse : A l'armée.

Oger, de Lyon : A la religion de l'avenir.

J.-J. Razuret, de la Croix-Rousse : Aux chrétiens modernes.

Vu l'heure avancée, d'autres toast, qui étaient inscrits, n'ont pu être prononcés; nous croyons devoir en donner ci-dessous la nomenclature. Ces toast devaient être portés dans l'ordre suivant par les citoyens dont les noms suivent :

Comte, de Lyon : A l'abolition de la concurrence par l'association.

Bessac, de Lyon : A l'émancipation de tous les peuples, par l'éducation sociale.

F. Batifon, de Lyon : A la révolution de février.

Tardy, de Lyon : Au droit au travail.

G. Charavay, de Lyon : Aux premiers martyrs du droit au travail.

Blanchard : A nos frères de Paris.

Sage : Au progrès social.

Thomas : Aux transportés de juin.

Chodon, de Bourg (Ain) : Au courage civique.

V. Fore : Au gouvernement provisoire.

Bretton : A la résurrection des droits de l'homme.

Grandjasse : A la démocratie sociale.

Gérin : Au socialisme.

Lucas : A l'affranchissement des peuples.

Augé : A l'association fraternelle.

Giraud : A l'union de cœur de tous les démocrates.

Giroud : A la propagande.

Morel (J.-J.) : A l'union.

Jacquet : Au suffrage universel.

Toast porté par le citoyen Grinand :

Citoyens,

A l'ordre dans la société, seule condition de bonheur pour tous.

Les sociétés humaines se transforment et se modifient constamment, suivant une loi de développement invariable, qu'on appelle le progrès.

Il y a 2,000 ans, le monde, travaillé par les écoles philosophiques, éprouvait le besoin d'une rénovation politique et religieuse, et lorsque ces sectes vinrent se fonder dans une même synthèse et former le Christianisme, qui est la science sociale de l'antiquité. La partie officielle de l'époque, les patriciens de Rome, les grands propriétaires des provinces, voyant les fondements de cette société corrompue, minés de tous côtés par l'idée nouvelle; voyant la révolution sociale accourir de tous les points de l'horizon, jetèrent les hauts cris, semèrent des calomnies contre les socialistes de ce temps-là. Ils crièrent au partage des biens, parce que les pauvres demandaient, « l'égalité devant Dieu et l'abolition de l'esclavage. » Ils crièrent à l'abolition de la famille, parce que les novateurs voulaient « la sanctifier. » On inventa des supplices affreux pour punir des crimes imaginaires; on institua des tribunaux qui condamnaient sans comprendre!!!

On appliqua l'exil et la déportation à quiconque était plus vertueux que son siècle! Eh bien! pourtant, malgré ces efforts insensés et sacrilèges, la révolution sociale a continué son œuvre, et le gibet d'un novateur est devenu un signe d'adoration, et même plus tard un signe de ralliement pour les ennemis de la révolution dont il perpétue le souvenir.

Mais l'idée révolutionnaire et socialiste qui a continué sa marche, en transformant tour-à-tour les institutions et les croyances, arriva au dix-huitième siècle; époque féconde, où semblèrent accomplir comme à un rendez-vous tant de génies éminents, magnifiques penseurs qui, au nom du droit et du bon sens, attaquant la superstition et l'inégalité de naissance, demandèrent une nouvelle forme sociale, basée sur l'éducation du peuple et l'égalité.

A ceux-là aussi, les calomnies et les persécutions n'ont pas manqué. Contre ceux-là aussi on a excité l'ignorance et appelé l'oppression. Et pourtant aussi, ces doctrines qu'on accusait au nom de l'ordre, de détruire la propriété, la religion et la famille, ont triomphé et sont devenues le droit commun de notre époque, et quelquefois même un instrument de réaction, mis par la mauvaise foi entre les mains de l'ignorance.

Aujourd'hui, l'idée révolutionnaire poursuit son chemin à travers les embûches et les obstacles suscités par la réaction royaliste et constitutionnelle, la révolution sous le drapeau franchement arboré de la République démocratique et sociale, demande pour tous le pain de chaque jour, au moyen du droit au travail.

L'abolition du prolétariat, au moyen de l'association.
L'affranchissement du cultivateur par l'instruction nationale, obligatoire et surtout républicaine.

L'abolition de l'usure, de l'impôt, et aussi le développement de la richesse publique au moyen d'institutions financières qui relèvent le crédit. On, nous voulons le développement continu de l'idée révolutionnaire selon les principes républicains, d'abord, parce que la tradition l'enseigne et que le droit l'exige. Ensuite, parce que la prospérité nationale et la sécurité publique sont à ce prix.

Citoyens,
A l'ordre donc, qui, dans la pensée de Dieu, n'est autre chose que le progrès continu, que la révolution organisée, et qui, aujourd'hui, s'appelle la République démocratique et sociale.

Toast porté par le citoyen Lesage, de Dijon :

A la famille! à la propriété!

Permettez-moi, citoyens, de répondre à ces infâmes calomnies que nos adversaires nous jettent chaque jour à la face, à propos de ces deux mots dont ils ont fait un véritable épouvantail.

Messieurs de la réaction manient on ne peut mieux l'arme de don Bazile, et nous avons le tort, en hommes francs et loyaux que nous sommes, de dédaigner trop souvent de les démasquer. Il est vrai que c'est une tâche ingrate, mais nous devons tous nous y vouer aujourd'hui.

Aussitôt que nos braves détracteurs ont été remis de leur panique, ils ont commencé par essayer de réveiller le fantôme de 93 : mais comme cette arme, trop émoussée, ne produisait plus d'effet, on nous a accusés de vouloir le partage des biens ou la destruction de la propriété : cette tactique eût plus de succès ; cependant nos adversaires n'étaient pas encore satisfaits, parce que les propriétaires étant en petite minorité, nous n'avions pas encore essayé d'ennemis. C'est alors qu'on inventa notre horreur pour la famille. De cette manière, on nous rendait odieux à toutes les classes de la société, surtout à la plus nombreuse et la moins instruite, à celle du pauvre qui, n'ayant que sa femme et ses enfants pour toute fortune, devait nécessairement y tenir davantage.

Une fois le mot d'ordre donné, on n'entendit plus parler que de la famille et de la propriété ; on mit ces deux mots magiques dans tous les journaux de la réaction de Paris et des départements, blanches, bleues, jaunes ; dans les proclamations, dans les professions de foi, et tous les discours des honorables de la rue de Poitiers en furent parsemés. On eut si bien l'air d'avoir peur qu'on parvint à les faire mettre dans le préambule de la constitution, afin de bien constater que nous, sauvages novateurs, avions voulu les détruire. Pauvre famille ! chère propriété ! c'en était fait de vous sans cela. Ceci, à mes yeux, n'est plus de la calomnie, c'est de la naïveté, car je suis convaincu que nos petits aveux, en lisant ce fameux préambule, se dirent : mais pourquoi n'ont-ils pas décrété aussi la conservation de la lune et du soleil.

Je demanderai d'abord à tous ces beaux diseurs où ils ont vu qu'on ait jamais parlé de l'abolition de la famille ? Est-ce dans le communisme, par hasard, mais son chef, M. Cabet, pousse au contraire l'amour de la famille jusqu'à obliger ses prêtres de se marier ! Et nous que vous qualifiez perfidement de républicains rouges, avons-nous jamais été assez fous pour émettre une pareille idée. Comment, nous, prolétaires, qui n'avons pour toute propriété que nos pères, nos mères, nos sœurs, nos femmes et nos enfants, nous irions demander l'abolition de la famille ! Mais vous êtes stupides et vous en avez mille fois menti ! Et d'ailleurs, une des plus grandes vérités qui aient été dites par notre immortel Béranger, n'est-elle pas celle-ci : « Les gueux s'aiment entre eux. »

C'est vous plutôt qui poussez à l'extinction de la famille, en ne donnant pas aux ouvriers les moyens de travailler, et en forçant ainsi une grande partie d'eux à s'expatrier. Ne savez-vous pas qu'un grand nombre de ceux qui sont partis ont dit un éternel adieu à la France. Demandez au peuple combien le climat d'Afrique lui a déjà dévoré d'enfants ?

Arrivons maintenant à la propriété. Et d'abord, qui l'a consacrée en Février ? Est-ce vous ou nous que vous osez calomnier aujourd'hui ? A-t-on vu beaucoup d'habitants noirs et de propriétaires en faction pendant les nuits froides et pluvieuses qui ont suivi notre glorieuse Révolution ? Non, il n'y avait que de pauvres ouvriers, que le peuple, enfin, qui vous a encore accordé trois mois de misère, bientôt triplés, hélas ! Et ici, qui s'a gardée la propriété, ceux qu'on appelle maintenant avec dédain les Voraces !

Alors, nous étions comme au lendemain de toutes les Révolutions, le peuple sublime, l'idéal de la grandeur et de la générosité. Aujourd'hui nous sommes redevenus des factieux, des pillards, des fous, des socialistes, des républicains rouges, enfin !

Au fait, qu'avons-nous demandé à votre propriété ? Nous lui avons demandé qu'elle vienne, suivant ses moyens, au secours de l'Etat obéré par la royauté ; qu'elle participe aux impôts progressivement établis. Eh bien ! n'est-ce pas la simple conséquence du principe d'égalité que vous proclamez si haut ! Au lieu de vouloir détruire ou même attaquer la propriété, nous avons cherché, au contraire, les moyens de la débarrasser de l'hypothèque qui la ronge, ainsi que le commerce et l'industrie ; mais on vous a encore effrayés en parlant d'assignats, et vous préférez mourir d'inanition en mettant en pratique la fable des Membres et de l'Estomac.

Il est vrai que nous avons eu l'audace de demander que l'Etat s'occupe enfin d'organiser le travail sur des bases qui, en intéressant l'ouvrier, lui permettraient de devenir, lui aussi, sur la fin de sa laborieuse carrière, propriétaire d'un petit champ et d'une pauvre mesure où il puisse mourir en paix, et non dans un hôpital ou sur le pavé. Que serait-il résulté de cela ? Aucune secousse ; il serait arrivé tout simplement qu'en donnant aux ouvriers les moyens de devenir propriétaires, vous auriez augmenté le nombre des défenseurs de la propriété, beaucoup mieux qu'avec des lois répressives et des baïonnettes.

Je conclus donc, citoyens, en soutenant que nous, républicains rouges, socialistes, nous avons plus le droit que nos adversaires, de porter un toast à la famille ! à la propriété !

Cavaignac et la réaction Allemande.

La Gazette de Cologne, dans une de ses feuilles supplémentaires de la semaine dernière, porte une correspondance de Vienne, qui dit : « Le bruit s'est répandu chez nous que le général Cavaignac vient d'écrire au prince Windischgrätz, pour le féliciter d'avoir si promptement étouffé l'anarchie viennoise. Nous éprouvons un certain dégoût d'ajouter foi à cette nouvelle, mais elle nous est donnée avec la plus grande assurance. »

Le Moniteur, en effet, n'a pas dédaigné de donner un démenti assez sec, du reste, à ce bruit qu'il qualifie de misérable. Toutefois, les Allemands se rappellent parfaitement cette autre lettre que le chef du pouvoir exécutif adressa au lieutenant général de l'empire, Jean d'Autriche, lors de la triste journée des barricades à Francfort, il y a seulement quelques mois. Dans cette lettre qui n'a jamais été démentie, le général Cavaignac a conseillé au vieux vicair de comprimer les clubs et les journaux, en un mot, d'imiter l'exemple de la République française, et que tant que le pouvoir central de l'Allemagne laisserait toute liberté aux orateurs populaires et journalistes, le pays n'aurait point de tranquillité.

Eh bien ! celui qui a adressé ces paroles à l'archiduc autrichien ne doit point s'étonner qu'on l'ait cru capable de remercier un bombardier autrichien.

Quoi qu'il en soit, la Gazette de Cologne, feuille extrêmement timorée, constitutionnelle, monarchiste et bourgeoise (elle

compte 1,900 abonnés), donne la nouvelle de la lettre à Windischgrätz ; et certes, elle ne l'aurait point fait si elle ne se croyait à peu près sûre du fait.

Du reste, ce journal n'a jamais été hostile au général Cavaignac, auquel il a même prodigué maint éloge après l'insurrection de juin. Le général peut d'ailleurs se consoler de ces misérables calomnies qu'on lance contre lui ; il est sûr de posséder les cœurs de toutes les dames réactionnaires en Allemagne, fait assez curieux dont nous pourrions citer une foule de preuves, entr'autres cette jeune bourgeoise dans une province autrichienne, qui, appartenant au parti jaune noir (c'est-à-dire en Autriche ultra réactionnaire) porta le toast suivant :

« Vivent Radetzki, Cavaignac et Windischgrätz, les trois grands pacificateurs de l'Europe. »

Le général fait moins fortune auprès des hommes. A Berlin, les démocrates le comparent à un chien de chasse, animal auquel ils trouvent beaucoup de ressemblance avec la physionomie de l'illustre épée.

Les transportations.

Le décret de l'Assemblée prescrivait la transportation de tous les citoyens qui auraient été pris les armes à la main. La discussion qui aura lieu prochainement sur la proposition des représentants Lagrange et Joly, révélera, dit-on, des abus de pouvoir incroyables.

Les gens qui se prétendent bien informés assurent que l'on a communiqué à quelques personnes une liste de transportés, dressée par ordre du gouvernement, où, à côté de chaque nom, se trouve en marge la cause de la transportation.

Tel a été envoyé sur les pontons parce que ses opinions sont exaltées ; tel autre parce qu'il fréquentait le club Blanqui ; celui-ci parce qu'il est socialiste avancé ; celui-là parce qu'il est l'ami intime d'un détenu de Vincennes... et plus de la moitié des noms seraient accompagnés d'annotations pareilles, et ces faits odieux seraient, dit-on, portés à la tribune.

Pour l'honneur du général Cavaignac, qui ne pouvait voir que des vaincus dans les insurgés, nous désirons que l'Assemblée et la France ne soient pas forcées d'y voir des victimes et une liste de suspects.

Une Altesse royale.

Au temps heureux de la monarchie des corrompus et des satisfaits, quand le veau d'or de la bourgeoisie trônait aux Tuileries, la moindre allusion républicaine, la moindre mot démocratique était un crime. Sous les Bourbons de la branche aînée, les lois n'étaient pas moins sévères pour quiconque se permettait une expression ou un emblème républicain. Aujourd'hui, il n'en est pas de même, et la République ne daigne même pas s'apercevoir que quelques folliculaires sans vergogne, pour mieux gagner le salaire de leurs augustes patrons, se donnent la puérile satisfaction de ressusciter des formules décrépites que la Constitution a rayés de nos lois, comme le progrès de l'esprit public les avait déjà fait disparaître de nos mœurs. Les anciens serviteurs des défuntes royautés ont ainsi le plaisir de se voir donner à chaque instant du M. le comte, du M. le baron et autres expressions du carnaval. Une pareille licence doit cependant avoir ses limites, et il ne faudrait pas que, sous des apparences frivoles, d'insolentes prétentions pussent se faire jour impunément.

C'est pourtant ce qui arrive, et l'Opinion publique, l'une des feuilles les plus rétrogrades de la légitimité, vient de se passer une fantaisie qu'il n'est peut-être pas inutile de signaler. Ayant à parler de nous ne savons quelle réclame monarchique de la ci-devant duchesse de Berry, l'Opinion publique ne craint pas de la désigner par les trois initiales S. A. R. (son altesse royale), en ajoutant le nom de Madame, en gros caractères, titre nobiliaire de l'ancienne cour. Où donc est la royauté qui rayonne sur l'ex-duchesse pour la transformer en altesse ? La royauté est morte ; morte deux fois, une première fois dans la haine, une seconde dans le mépris. Et puis, quelle est donc, après tout, cette femme si digne d'une qualification autrichienne ? Est-ce celle qui vint en France, tâcher d'y exciter la guerre civile au profit de l'enfant posthume du miracle, et qui vint porter dans son sein le fruit de ses honteux désordres.

Si c'est celle-là, messieurs de l'Opinion, si c'est là votre duchesse, votre madame et votre altesse, vous avez raison et nous aurions tort de nous plaindre.

Après tout, Messaline était impératrice et majesté ; à ce titre, c'est bien le moins que Mme Luchesi soit altesse. Prosternez-vous donc devant vos idoles, encensez-les, adorez-les, nous les connaissons ; elles sont dignes de vous, de votre admiration et de vos respects.

Pourtant, ne vous y fiez pas. Il est certains mots qui sonnent mal aux oreilles républicaines. D'un autre côté, vous n'aimez pas trop le bonnet rouge ni la Carmagnole, et nous y tenons nous-même fort peu, car nous savons que chaque époque diffère d'une autre par ses signes extérieurs et que le présent ne doit pas toujours vivre du passé. Mais, songez-y, si vous avez vos archives, nous avons les nôtres, et si vous en tirez vos madame, vos altesse et vos majesté, nous en tirerons, nous, notre bonnet rouge et notre Carmagnole. Réminiscence pour réminiscence, personne ne pourra se plaindre, et vous y perdrez peut-être plus que nous.

Nouvelles d'Italie.

ROME 18 novembre — Le pape veut s'enfuir de Rome ; cette nuit il a été gardé à vue. Il ne veut pas céder ; plusieurs ambassadeurs des puissances étrangères l'encouragent. Un bâtiment espagnol est prêt à conduire Sa Sainteté à Naples ou à Marseille. Les cardinaux sont presque tous en fuite. Le Cercle Populaire gouverne à Rome, pour le moment. Demain ou après, la Chambre se constituera, et le Peuple lui présentera sa première question : La Constituante Italienne.

Le Pape a adressé une lettre aux ambassadeurs pour leur faire ses adieux. (Corriere Livornese.)

— Les nouvelles du Piémont présentent ce pays comme étant dans une agitation extrême ; la lutte n'a pas encore commencé, mais cela ne peut tarder.

— Venise puise un nouveau courage dans les événements qui s'accomplissent autour d'elle. On assure que l'empereur d'Autriche n'est pas éloigné de renoncer à l'Italie.

Correspondance spéciale.

De l'Assemblée nationale, le 24 novembre 1848.

Il est deux heures, Jules Favre monte à la tribune. Les amis de Cavaignac deviennent pâles et se disposent à l'interrompre. Mais la gravité de l'interpellation et la solennité avec laquelle il ouvre les débats, les réduisent au silence. Plusieurs fois, ils tentent de couvrir sa voix. Mais rendons justice à qui de droit. Le citoyen Marrast invite tous les interrupteurs à venir exposer leurs réclamations à la tribune, et de bien vouloir laisser continuer l'orateur. Les amis de Cavaignac se taisent. Le citoyen Favre commence par prouver qu'un candidat à la présidence doit être en dehors de toute influence officielle. Il lit des lettres qui prouvent que quelques sous-préfets, maires et conseillers font de la quasi corruption électorale en faveur de Cavaignac ; il s'étend longuement sur des détails que le citoyen Bac est venu résumer en trois questions, à laquelle il en ajoute une. Elle est ainsi formulée, je crois : Est-il vrai que le pamphlet intitulé : Les prétendants, a été fait par le citoyen Charles Monginot, secrétaire du général Cavaignac, qu'il a été imprimé aux frais du Trésor public, et distribué et colporté par la poste gratis ?

Le citoyen Dufaure déclare sur l'honneur que s'il avait la preuve de tout ce qu'on avance, il destituerait les sous-préfets. Il met au défi le citoyen Favre de prouver qu'il a trempé dans toute ces infamies. Il excuse les maires et les conseillers, et déclare qu'ils sont indépendants, et que si leur amitié les pousse à prêter la candidature au général Cavaignac, il n'en peut mais. Il ajoute que le placard qui représente le général est poursuivi par le procureur de la République, et qu'il y a déjà cinq jours que le secrétaire du général Cavaignac a été destitué ; mais le citoyen Vaillant, qui a distribué le placard, est toujours à l'Elysée-National, aux frais de l'Etat. Le renverra-t-on ? Voilà ce qu'il ne nous dit pas.

Il fait l'éloge de la Constitution et la réclame en faveur de Cavaignac. En disant ceci, une candidature même au despotisme, un autre à l'anarchie : donc, si on veut Cavaignac on aura l'ordre. Qui a prouvé au citoyen Dufaure que le despotisme nous menace, eux sortis du pouvoir, et que faisant sans doute allusion au candidat populaire ou au programme de la Montagne, l'anarchie en découle. Ne peut-on demander une réforme, une amélioration sans être anarchique ? Parce qu'on a demandé dans un programme la réalisation de tout ce qui est contenu en germe dans l'article 13 de la Constitution, avec d'autres améliorations dont la réalisation est facile, et la demande permise à tout homme indépendant, parce qu'on veut aller plus loin que lui, progressivement et tout aussi pacifiquement, on sera anarchiste ? Allons donc, c'est de la calomnie ; au membre, du reste, le lui a dit.

Le citoyen Jules Favre déclare que le citoyen Dufaure a répondu sur plusieurs points, mais qu'il en a oublié et des plus importants. Il affirme que des brochures ont été distribuées gratis rue de Valenciennes, en l'hôtel du président du conseil, à des citoyens honorables, prêts à se rendre à l'invitation de l'Assemblée si elle veut s'éclairer. Mais elle décide que non, par une interruption inconvenante.

Le citoyen Lamoricière entre dans des détails oiseux, et se promet de donner une leçon aux insurgés qui tenteraient de nouveaux combats. Bref, le résumé de ces longs et stupides débats se réduit à ceci : Nous avons perdu en cancan, en commérages, en dénonciations plus ou moins puériles, plus ou moins fondées, une séance, et nous avons prouvé à la France qu'il y a dans nos hommes politiques plus de verbiage que de fond.

Pauvre France !

UN REPRÉSENTANT.

BOURSE DE PARIS, DU 25 NOVEMBRE.

La bourse, au début, montre une grande confiance ; elle commence en hausse. A peine si l'on s'entretient des villes prussiennes mises en état de siège, l'attention publique est captivée entièrement par les débats de l'Assemblée nationale, qui paraît soutenir le pouvoir exécutif au début de la séance.

La rente 5 0/0 monte beaucoup : de 64 55 elle arrive à 65 40, pour finir à 65 15, avec 60 c. de hausse.

Le Trois, de 42 05, arrive à 42 70, cours de fermeture ; hausse 65 c. La Banque de France, de 1330, s'élève à 1345, en gagnant 15 fr. Les chemins de fer ne participent que fort peu à l'élan général : Orléans fait 590, Avignon-Marseille 155, le Nord 34 250.

Le marché est on ne peut plus ferme et semble vouloir débusquer les vendeurs de la coulisse.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, 25 novembre 1848.

Le citoyen général, chef du pouvoir exécutif, monte à la tribune pour renouveler ou plutôt pour demander à ce qu'on veuille bien l'écouter.

Le citoyen Barthélemy St-Hilaire monte à la tribune et lit un rapport, si bien fait, si modéré, si vrai, que la chambre est stupéfiée. Le rapport prouve par A plus B, que Cavaignac est un traître ou un imbécile, et que la commission exécutive voulait prévenir l'émeute en ne dissolvant pas les ateliers nationaux brusquement ; mais en employant les ouvriers aux travaux de terrassement par les chemins de fer, de canalisation, de défrichement, et en mettant dans toutes les rues des soldats pour empêcher de faire les barricades.

Les citoyens Pagnerre, Duclerc, Garnier-Pagès et Barthélemy St-Hilaire étaient pour les mesures énergiques ; Arago, Marie, pour disperser les attroupements par des allocutions et des raisons ; Lamartine et Ledru-Rollin pour prévenir l'émeute par des mesures révolutionnaires qui satisfassent à l'honneur de tous et à l'amélioration du sort des citoyens.

Mais une pensée immuable était là, qui se refusait à toute mesure, ou plutôt qui disait toujours : oui, je ne sais pas ; je verrai ; j'attends un tel ; on m'a dit cela ; on ne m'a pas répondu ; je ne connais pas Paris, que votre garde nationale défende ses boutiques ; si je savais qu'une de mes compagne fut désarmée, je me brûlerais la cervelle.

Place des Vosges et ailleurs, on en a désarmé, et on n'a rien brûlé du tout. La pensée immuable continue : si je suis vaincu à Paris, je livrerai bataille dans la plaine des Vertus, comme si les Parisiens allaient s'arrêter à aller dans la plaine des Vertus livrer bataille. C'est de la gasconade ou de la folie.

Le général Cavaignac monte à la tribune pour demander d'autres faits, s'il y en a. C'est bien de l'outrecuidance.

Garnier-Pagès dit que ce sont les faits principaux que le citoyen Barthélemy a allégués, mais qu'il y a des détails que les débats amèneront et auxquels ils répondront.

Le général Cavaignac dit qu'il n'a exécuté que les ordres de la commission exécutive et fait un détail de statistique militaire qui ne prouve rien, et se défend des attaques du citoyen St-Hilaire. Il y a une claque dans l'Assemblée qui fonctionne parfaitement. On applaudit, si ce n'était pas lui, on crierait silence, mais les amis sont en nombre et l'on n'y voit plus clair.

Un fait significatif paraît fixer l'attention de la chambre. Le voici : Il avait à ses ordres tant à Paris qu'à Versailles et Saint-Germain 29 mille hommes. Pourquoi alors n'en avoir eu peur dans Paris pour empêcher les barricades et prévenir l'émeute? Le général tourne en plaisanterie le discours du citoyen Barthélemy, donne un coup de pied aux avocats, parle d'entrer en scène. En effet, on joue la comédie, mais la vérité des faits articulés dans le rapport du citoyen Barthélemy, qu'on ne détruit pas, n'en reste pas moins évidente.

Il est quatre heures trois quarts. La séance continue.

Le citoyen Cavaignac est toujours à la tribune.
(Un représentant.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 24 novembre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

La séance est ouverte à une heure. Tous les représentants présents à Paris sont sur les bancs.

Après la lecture du procès-verbal, la parole est donnée au citoyen Jules Favre.

Le citoyen Jules Favre. Je viens adresser des interpellations au chef du pouvoir exécutif, au ministre de l'intérieur, ainsi que je l'ai annoncé hier. Je prie le ministre de l'intérieur de répondre aux questions que je vais lui adresser. Je demanderai au ministre de l'intérieur si, conformément à la circulaire adressée aux agents, ces agents sont restés étrangers à la lutte, s'ils n'ont pas pris couleur, non pas comme citoyens, mais comme agents.

L'orateur donne lecture d'une circulaire d'un maire du Pas-de-Calais, où on parle de la candidature du citoyen Cavaignac en la patronnant.

Il cite une autre lettre d'un maire de Lot-et-Garonne. Il ne s'agit pas de venir dire que les faits ne sont pas exacts, car ceci doit aboutir à une demande d'enquête.

Un maire s'est présenté chez le sous-préfet de Moissac : on lui a promis des fonds pour les chemins vicinaux, pour des réparations d'église; et quand, sur la demande du sous-préfet, il répond que les votes sont indécis et prononce un nom qui n'est pas celui que préfère le sous-préfet, on lui répond qu'aucun secours ne sera accordé.

Un magistrat de la Seine écrit au ministre pour lui demander son opinion, et le citoyen Dufaure la lui donne. (Voix : Eh bien ! eh bien !)

Le citoyen Jules Favre. Quelques-uns peuvent trouver cette démarche constitutionnelle ; je déclare qu'il ne l'est pas.

C'est comme ministre que le citoyen Dufaure a été consulté : c'est donc comme ministre qu'il a répondu. Et j'ajouterai que la conscience publique proclame que ces distinctions entre le ministre et l'homme ne peuvent être admises, car le ministre recce toujours sous l'homme quand il s'occupe d'affaires publiques. (Très bien !)

Ce que je blâme du gouvernement, ce sont les efforts des membres du gouvernement pour faire réélire la candidature du chef du pouvoir exécutif.

L'orateur donne lecture de quelques passages d'une biographie répandue par le gouvernement, dans laquelle il est dit que personne aujourd'hui n'oserait se comparer au général Cavaignac, et autres éloges exagérés.

On ne s'est pas expliqué sur ce fait, assez grave cependant, pour que des explications pussent être données sur le fait d'un officier inférieur. (Vive interruption.)

Le citoyen Ledru-Rollin est traité avec outrecuidance ; le citoyen Lamartine y est appelé un rêveur, un utopiste qui a rendu le dernier soupir dans l'Assemblée nationale ; le citoyen Thiers est qualifié d'aventurier politique, et ainsi du reste.

Le citoyen Debatte, ministre de l'intérieur. Je remercie l'Assemblée d'avoir entendu les interpellations qui viennent de nous être faites ; car il est de ces accusations sous le poids desquelles un gouvernement ne peut rester. C'est certainement un honneur pour le cabinet que le chef du pouvoir exécutif soit l'un des candidats à la présidence de la République ; mais cela nous met dans une position toute spéciale.

Ainsi, par exemple, nous avons une loi sur les clubs ; mais une exception a été posée en faveur des réunions électorales.

Eh bien ! depuis que l'élection de la présidence à la République est en question, tous les clubs se sont transformés en réunions électorales, et dès lors le gouvernement se trouve désarmé en leur présence. Ainsi les clubs ont pris une attitude violente, sans que le gouvernement ait officiellement la faculté d'y intervenir pour les modérer. Eh bien, en présence de cette situation, sommes-nous venus vous présenter une loi restrictive? Chœur de voix à gauche. Il ne manquerait plus que cela !

Le citoyen Dufaure. Liberté pleine et entière a été laissée aux partis pour discuter la question de la présidence. Qui peut nous reprocher d'avoir comprimé la liberté électorale?

Le citoyen Dufaure. Quand il s'est agi de l'élection des membres de cette Assemblée, personne ne s'est cru obligé à ne pas faire connaître son opinion, et on me permettra de citer la lettre de l'honorable citoyen de Lamartine au sujet de l'élection du citoyen Ledru-Rollin.

Comment ! je connais les calomnies publiées contre un homme dont je connais le caractère, et je m'abstiendrais ! Non, messieurs, et si ma position officielle pouvait m'imposer la loi de garder le silence, j'aimerais mieux demander à l'Assemblée de me retirer un pouvoir qui m'empêcherait d'obéir librement aux impulsions de ma conscience. (Très bien !)

Après une réplique du citoyen Jules Favre et quelques mots du général Lamoricière, l'incident est clos. L'Assemblée adopte un projet de décret sur les pensions des ouvriers de marine, et le chapitre 16 du budget des travaux publics.

La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Séance du 25 novembre 1848.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

La séance est ouverte à une heure. Les représentants sont très-nombreux, les tribunes sont comblées.

Après la lecture du procès-verbal, le citoyen Grandin demande la parole.

Le citoyen Grandin. Dans la séance d'hier, le citoyen général Lamoricière a dit, à propos d'une conversation dont il avait été parlé dans les journaux, que cette conversation avait été démentie. Si j'avais entendu ces paroles, j'aurais demandé à m'expliquer à cet égard. Si l'Assemblée le juge à propos, je suis prêt à lui dire les termes précis de cette conversation. (Non, non !)

Le citoyen Lamoricière. Le citoyen Grandin a en effet entendu une partie de la conversation à laquelle il a été fait allusion. Mon démenti ne portait que sur la manière dont la conversation a été rapportée par les journaux.

Le citoyen Grandin de sa place. Je n'accepte pas le démenti.

Le citoyen Lamoricière. J'affirme que je n'ai jamais rien dit, ni voulu dire que ce qui se trouve ce matin au *Moniteur*. Si l'on a conclu de nos

paroles autre chose, si non que nous respectons toujours la volonté de la majorité, on m'aurait mal compris. (Très-bien !)

Le citoyen Grandin. Du moment que le démenti ne s'adresse pas à moi, je n'ai pas à insister.

La parole est au président du conseil.

Le citoyen Cavaignac. Je serais désolé que ce qui vient d'être dit pût porter sur le débat une influence quelconque. Je prie l'Assemblée de m'accorder toute sa bienveillante attention.

Avant d'entrer dans le débat, je dois dire que, de quelques paroles prononcées par les citoyens Garnier-Pagès et Ledru-Rollin, il semblerait résulter qu'ils considèrent le débat comme devant s'engager entre la commission exécutive et moi-même. Ce n'est pas ainsi que je l'ai entendu. (Faibles rumeurs à gauche.) Le débat est entre ceux que j'ai nommés l'autre jour et moi ; c'est un débat personnel entre eux et moi.

Il m'importe qu'il ne vienne se mêler à ce débat aucune discussion, aucune préoccupation étrangère au débat.

Cela posé, je demanderai aux citoyens Garnier-Pagès, Duclerc, Pagnerre, Barthélemy Saint-Hilaire s'ils n'ont rien dit, écrit, communiqué au public qui tende à incriminer ma conduite à l'occasion des événements de juin.

Si par hasard ils répondent négativement, je me permettrai de faire appel à leur pensée intime et de leur demander s'ils ont pensé intérieurement que j'aie, d'une manière quelconque, trahi mon devoir à l'époque des journées de juin. (Très-bien.)

Le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire. Nous n'avons rien dit, rien communiqué aux journaux. Si nous eussions voulu recourir à la publicité, nous l'aurions fait au grand jour. Il ne s'agit pas ici d'un article de journal, il s'agit d'un débat entre le général et la commission exécutive.

Longtemps nous avons gardé le silence, longtemps nous sommes restés sous le poids de la calomnie. Nous avons cru devoir ce sacrifice à un gouvernement naissant ou encore mal affermi. Nous nous sommes résignés à être méconnus un temps par nos contemporains (agitation), mais on nous provoque, nous répondrons. La République n'a probablement rien à perdre à ce débat. Dans tous les cas, notre responsabilité est à couvert. Ce n'est point nous qui l'avons provoqué.

Nous avons gardé le silence le plus complet jusqu'à l'époque de l'enquête. Nous avons écrit l'histoire des derniers jours de la commission exécutive, il y a deux mois, au point de vue purement historique. Ce récit a été communiqué à huit personnes, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs amis du général Cavaignac. C'est ce récit que nous demandons notre justification. Ce récit est froid, calme, et j'espère que ce caractère adoucira l'aigreur du débat.

Le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire donne lecture de ce récit. Nous le résumons :

L'agitation était grande dans Paris. La commission exécutive prit une mesure grave. Elle déclare à l'Assemblée qu'elle ferait exécuter les lois de 1832 contre le citoyen Louis Bonaparte. L'Assemblée ne voulait point prendre la responsabilité d'annuler le suffrage de trois départements. Dès ce jour, il y eut un dissentiment entre l'Assemblée et la commission, bien qu'il y eût accord sur les autres points, et qu'elle eût reçu le même jour un vote de confiance. La commission pensa à se retirer.

Le lendemain matin, les membres de la commission exécutive, le maire de Paris, le préfet de police et les ministres se réunirent au Petit-Luxembourg. Le général Cavaignac combattit la retraite de la commission ; il insista très-énergiquement sur ce point en protestant de son dévouement absolu, son avis l'emporta, et la commission ne se retira pas.

Mais le bonapartisme n'était pas le danger le plus grave de la République. Les ateliers nationaux étaient toujours ouverts, et des chefs populaires annonçaient une insurrection pour le 14 juillet. Diverses circonstances aggravèrent ce jour, et dès le 20 juin on se prépara à la lutte, à la suite d'un vote de trois millions pour les ateliers nationaux, vote qu'on avait annoncé devoir être le dernier.

Les ateliers nationaux avaient été l'objet constant de la sollicitude de l'administration. Le citoyen Garnier-Pagès avait cherché, en attendant qu'ils fussent dissous, à en changer l'organisation et à en remplacer les chefs par des hommes choisis entre les ouvriers honnêtes. Le gouvernement avait aussi pris de nombreuses mesures militaires ; on avait mandé même des divisions de l'armée des Alpes. La commission voulait concentrer beaucoup de troupes aux environs de Paris pour conjurer la guerre civile. La commission provisoire se souleva le 17 avril et de l'effet qu'avait produit la présence de la garde nationale aux abords de l'Hôtel-de-Ville.

Des ordres nombreux avaient été donnés. Mais le général Cavaignac, ministre de la guerre, semblait ne pas exécuter ces ordres avec toute la célérité désirable. Combien d'hommes armés furent amenés à Paris jusqu'au 20 juin ? c'est ce que la commission exécutive ne put jamais savoir. Le général Cavaignac ne put jamais donner de renseignements officiels à cet égard. Les ordres de la commission avaient été mal exécutés, et l'avaient été à dessein, il est du moins permis de le croire.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la commission exécutive n'a rien négligé pour réduire et comprimer l'armée de l'insurrection.

A l'époque des agitations des boulevards, les membres de la commission exécutive se rendirent souvent sur les lieux avec le maire de Paris. La garde mobile se disciplina. Un plan fut réglé en cas d'alarme avec le général Bedeau.

L'orateur entre dans quelques détails sur le commencement de l'insurrection de juin. Le bruit avait été répandu que les ouvriers de ces ateliers se présentaient au Luxembourg, demandant à parler au citoyen Marie. Celui-ci les reçut avec une grande fermeté, et le mot esclave ayant été lancé par lui, ce mot fut colporté, envenimé, dénaturé et produisit une profonde irritation. Une première réunion eut lieu sur la place du Panthéon, la commission fut avertie par la police. Elle envoya aussitôt des troupes sur les points les plus menacés, et notamment au Luxembourg. Deux régiments d'infanterie et un de cavalerie furent envoyés, et non pas deux bataillons, comme on l'a dit. J'en appelle à la déposition du citoyen Marie. D'autres troupes furent ordonnées de se porter au Panthéon.

Dans la nuit, vers deux heures du matin, un dernier rapport de police arriva. Il constatait que les agitateurs s'étaient portés au faubourg Saint-Antoine pour soulever les ouvriers. Ordre fut donné d'envoyer des troupes sur la place du Panthéon pour empêcher les rassemblements. Cet ordre ne fut pas exécuté, bien que le ministre de la guerre eût été depuis mis en demeure de l'exécuter, et que l'avis lui en fût venu aussi de la préfecture de police. Rien ne fut fait. Le plan des insurgés était connu. Elle avait donné des ordres pour empêcher les rassemblements. Sans l'organisation donnée à l'insurrection par les délégués des ouvriers, l'insurrection n'eût pas eu lieu, à cette époque du moins, si on les eût arrêtés ou simplement dispersés.

Ceci est d'autant plus vrai que rien n'avait été prévu pour cette époque. Il y avait de l'agitation depuis le 24 février, mais aucun plan n'était préparé pour ce jour-là. Les perturbateurs crurent le moment opportun, ils le saisirent ; mais il eût fallu très-peu de chose pour les contenir.

Le conseil des ministres se réunit le matin. Le général Cavaignac fut interpellé sur l'exécution des ordres donnés dans la nuit. Le général nia d'abord avoir reçu la lettre, plus tard il avoua l'avoir reçue ; mais il interpellé à son tour le général Fouché, puis il lui imposa silence, et peu après le général Fouché tombait en disgrâce.

Dans l'après-midi, on crut qu'il était encore possible de tout empêcher. Le citoyen Cavaignac et le citoyen Emile Thomas soutinrent qu'il était trop tard. Le citoyen Recurt s'écria : C'est donc une bataille que vous voulez, c'est horrible. Le citoyen Ledru-Rollin fit remarquer avec tristesse que les barricades sont contagieuses et qu'il faut détruire les premières si l'on ne veut qu'il s'en élève sur tous les points. Le général, au contraire, disait qu'il fallait laisser s'élever les barricades pour qu'on put les attaquer avec des forces supérieures. Les citoyens Garnier-Pagès, Arago, Pagnerre invoquaient leur expérience, (interruption) leur expérience des insurrections de 1832, 33, 35, pour soutenir le contraire ; mais l'avis du général Cavaignac l'emporta.

Le général Cavaignac avait aussi à faire peser son expérience. Ce jour-

là, le péril n'était pas imminent : c'était une question de théorie plutôt que de pratique. Le matin du 23 juin, la même question se présenta. Il fallait agir. Fallait-il laisser faire les barricades, comme le voulait le général Cavaignac? Fallait-il les empêcher, comme le voulait la commission? Ce fut l'opinion du général Cavaignac qui l'emporta. Garnier-Pagès et Arago restèrent au Luxembourg pour protéger la rive gauche.

Sur la rive gauche, des compagnies de ligne et de garde nationale réussirent à empêcher la construction des barricades. Certainement, si ce système eût été suivi dans tout Paris, si partout des compagnies de ligne et de garde nationale... (bilarité) il était facile de le faire, si on eût eu les troupes que les prévisions de la commission avaient demandées, l'insurrection n'aurait pas eu lieu.

Dès le 20 mai, il avait été convenu que le commandement des troupes serait confié au ministre de la guerre. Le 27 mai, le général était investi, quand on craignait que les ateliers nationaux, à la suite de la destitution du citoyen Emile Thomas, ne provoquassent des désordres.

Le citoyen Arago était allé de sa personne devant les barricades. Une dépêche fut envoyée au Luxembourg pour faire venir les troupes. Garnier-Pagès refusa à une deuxième dépêche du général Cavaignac qui menaçait le colonel du conseil de guerre s'il n'obéissait pas. Le citoyen Garnier-Pagès n'insista plus : les troupes partirent.

L'ordre du général Cavaignac concernait aussi la garde nationale, qui crut ne devoir pas obéir. Le citoyen Garnier-Pagès ordonna à la onzième légion de défendre la ligne de la rive gauche.

La garde nationale était pleine de résolution. Deux bataillons vinrent faire tête aux insurgés de la rue de la Harpe. (Ici l'orateur s'interrompt pour déclarer que s'il mentionne cette légion, la 11^e, c'est que le citoyen Garnier-Pagès en a dirigé le mouvement ; il rend hommage au zèle et au courage de toutes les autres légions.) (Murmures.)

Cependant, les membres de la commission exécutive, réunis à l'Assemblée nationale, s'étaient entendus avec le général Cavaignac pour que le rappel fût battu dans la banlieue. L'Hôtel-de-Ville réclamait toujours des troupes avec insistance. Il lui fut répondu qu'on avait demandé des régiments à la banlieue, et qu'aussitôt qu'ils seraient arrivés, on les dirigerait sur l'Hôtel-de-Ville. Mais aucune troupe n'y fut envoyée ce jour-là.

Dans ces circonstances, le général Cavaignac ne montra pas tout le sang froid qu'on devait attendre de lui. (Interruption.)

Ce récit, je le répète, n'avait pas été fait pour être lu à la séance.

La commission exécutive avait pu s'habituer à ces agitations de la rue. Le général ne les comprenait pas aussi bien. Il quittait fréquemment l'Hôtel de la présidence, et, quand il y rentrait, il était assailli par les réquisitions les plus pressantes auxquelles il opposait toujours un imperturbable refus. (Agitation prolongée.)

Vers midi et demi, par exemple, le citoyen Bixio, qui devait être blessé si dangereusement, vint en courant demander que l'on envoyât en hâte 200 hommes dans la rue Saint-Jacques, où des enfants élevaient des barricades que personne n'empêchait. Il promettait avec cette faible troupe de balayer la rue Saint-Jacques et d'entretenir la liberté de cette importante voie de communication. Le citoyen Bixio était l'ami de collège (Interruption), il devait être écouté plutôt qu'un autre. Le général répondit comme il avait répondu jusqu'alors : Je ne veux pas disséminer et compromettre mes troupes. (Il fit bien.) Le citoyen Bixio insista, il éprouva un invincible refus, et il en résulta ce qui était arrivé ailleurs.

Vers cinq heures, le citoyen Cavaignac alla visiter les barricades du faubourg du Temple ; il y resta jusqu'à près de huit heures. Pendant cette longue absence, la commission s'était distribué les rôles. Quelques uns s'étaient réunis dans les maires, les autres montèrent à cheval et parcoururent les rues. Le général, que l'on envoya chercher sur plusieurs points, ne put être retrouvé. Il fallut forcément se passer de ses renseignements.

Les citoyens Marie et Ledru-Rollin, aidé de citoyen B. Saint-Hilaire (on rit) firent pendant cinq heures face à toutes les demandes. Le général avait recommandé de ne pas donner d'ordres en son absence. Cette absence se prolongeant, devint de plus en plus suspecte. Ceux qui se défendaient contre l'insurrection étaient fort mécontents et provoquaient d'affreuses délices. Partout on demandait des troupes, on en promettait, mais ces promesses restaient inutiles.

C'est le lendemain seulement, et dans l'après-midi, que la résistance fut organisée.

Il y avait dans la commission exécutive un membre qui passait pour avoir des idées plus avancées que ses collègues, était l'objet des plus odieuses incriminations. On l'accusait d'empêcher la sortie des troupes, et ces méfiances, exploitées par la malveillance, exaspéraient la garde nationale, et lui soufflaient l'esprit de vengeance.

Ces rumeurs, propagées par la peur, devenaient de plus en plus menaçantes : on parlait de trahison. Cependant le citoyen Ledru-Rollin, secondé des citoyens Marie et Barthélemy Saint-Hilaire, expédiait par le chemin de fer l'ordre de faire arriver les troupes et les gardes nationales des environs, Seine-et-Oise, la Somme, et deux autres départements, ce qui devait déterminer la lutte.

Le général Cavaignac ne rentra qu'à huit heures. Le plan du général était le suivant : masser les troupes et les diriger ensuite en colonnes d'attaque contre les barricades ; il n'était à Paris, ni en 1830, ni en 1832, ni en 1834, ni en 1839, il voulait faire la guerre à Paris comme il l'avait faite en Afrique. (Une voix : Il a bien fait ! — Rumeurs.)

Si la troupe de ligne se montrait, elle avait immédiatement avec elle la garde nationale, cent mille hommes au moins. Il n'y a personne, parmi ceux qui ont parcouru Paris le vendredi, qui n'affirme que quelques patrouilles de cent hommes auraient pu tout empêcher. Quand les barricades se sont élevées, se redoublant dans les rues, il faut les attaquer, les assiéger par la fusillade, la canonnade, la mine, la sape et on ne peut les emporter qu'en versant des torrents de sang.

On pourrait citer mille faits pour prouver que le vendredi il était facile de disperser les groupes. Des hommes étaient une barricade, un escadron de dragons les dispersa facilement, sans effusion de sang... et aucune barricade n'a été élevée durant quatre jours.

Le vendredi, à midi un quart, les deux barricades du faubourg Saint-Denis furent enlevées par deux bataillons de la garde nationale : elles n'ont pas été levées depuis.

Le général Cavaignac n'appliqua son plan que très-tard. Les distances dans Paris ne sont pas très-considérables ; il était facile de concentrer les troupes bien plus tôt.

L'artillerie de Vincennes, mandée le vendredi au soir, n'arriva que le lendemain à onze heures. Ce retard n'est pas expliqué. On le conçoit d'autant moins qu', sur l'avis du citoyen Ledru-Rollin, le général Cavaignac avait fait partir deux régiments de cuirassiers pour protéger son artillerie.

Le combat continuait sur tous les points sans que la ligne eût paru.

Les soupçons devenaient alarmants. Le général Cavaignac étant peu connu à Paris, les doutes se portaient sur la commission exécutive : et la garde nationale, exaspérée de cette incertitude, menaçait de se porter à des violences extrêmes contre la commission exécutive.

A droite, c'est vrai ! (Agitation.)

Le général Cavaignac n'avait point de préoccupation de cet ordre. Il pouvait, d'après la tournure des événements, espérer d'arriver au pouvoir.

Deux réunions s'étaient formées des membres de l'Assemblée nationale. Ces deux réunions, formées d'anciens républicains, au nombre de 250 à 300 représentants, et qui depuis se sont fondées dans les réunions du Palais-National, avaient acquis une grande importance. Cette réunion avait pour but avoué de soutenir la commission exécutive.

Les sentiments de la réunion du Palais-National ne semblaient pas changés ; mais ses délégués avaient changé. Ils demandaient la retraite de plusieurs ministres et l'émission d'un papier-monnaie. Repoussé par la commission exécutive, ils s'adressèrent au général. Le général avait refusé leur ministère après la révolution, voulant, disait-il, se consacrer tout entier à notre colonie d'Afrique ; mais le 22 juin il changea d'avis. (Bruit.) Ce jour-là, le citoyen Adelsvard déclara au nom du général qu'il était prêt à prendre le pouvoir si la réunion l'appuyait. On entra alors en pourparlers, et les événements pressèrent le résultat de ce complot parlementaire, (Reclamations, rumeurs.) de ces négociations parlementaires.

Dans ces journées du 23, ceux qui voulaient le renversement de la commission la poursuivirent jusque dans l'hôtel de la présidence, où l'on voulait exiger d'elle une démission immédiate. Elle refusa et se rendit dans l'Assemblée nationale, le citoyen Garnier-Pagès prit la parole et obtint l'assentiment de l'Assemblée; mais les ennemis de la commission ne se reposèrent pas, et cette longue séance de nuit de l'Assemblée servit leurs projets.

Le général, qui s'était déjà absenté dans la nuit, voulait retourner prendre du repos au ministère de la guerre. Le citoyen Ledru-Rollin s'y opposa. Les membres de la commission exécutive étaient aussi fatigués que lui, et cependant ils veillaient. (Murmures.)

Une circonstance qu'il faut noter ici, c'est que dès le 18 juin, les délégués de la réunion du Palais National s'adressèrent à la commission exécutive pour lui demander sa démission. Refus de la commission, à la suite de laquelle les délégués de la réunion retournèrent vers le général Cavaignac, avec lequel des relations s'établirent. Plus tard, un membre de la réunion du Palais National se rendit à la réunion de la rue de Poitiers, où il déclara que la réunion du Palais National était disposée à remettre le pouvoir au général Cavaignac, demandant à la réunion de la rue de Poitiers son adhésion. Surprise de cette ouverture imprévue, la réunion de la rue de Poitiers demanda à délibérer. Cependant le complot parlementaire, (Interruptions et murmures.)

Les négociations parlementaires avançaient lentement quand les événements de juin vinrent en précipiter la conclusion. Le but qu'on voulait atteindre fut poursuivi dès lors avec une nouvelle énergie. Pendant que l'Assemblée se tenait en permanence, de nouvelles tentatives furent faites auprès de la commission pour obtenir sa démission. Celle-ci s'indigna qu'on lui demanda une pareille abdication au milieu du danger. La commission exécutive était tout entière réunie à l'hôtel de la présidence. Inquiète de la situation, elle demanda au général Cavaignac ce qu'il avait de troupes à sa disposition. Le général répondit : « Je n'en sais rien, il faut attendre que le citoyen Charras soit ici. » Par malheur le citoyen Charras ne vint pas. Après cette réponse, le citoyen Cavaignac alla se rendre tout habillé sur un canapé.

Une voix. C'est ridicule!

Le citoyen B. ST-HILAIRE. Révillé, à quatre heures du matin, par le citoyen Ledru-Rollin, le citoyen Cavaignac quitta l'hôtel de la présidence pour aller se coucher à son hôtel d'où il ne revint qu'à huit heures du matin, et cependant dans cette saison le jour paraît de bonne heure.

L'Assemblée était réunie, et sur tous les bancs on répétait: Il n'y a qu'un moyen d'en finir, il faut que la commission exécutive se retire. Celle-ci supportait ainsi la responsabilité d'un plan qui n'était pas le sien. La commission fut de nouveau pressée de donner sa démission, elle s'y refusait couragement. Quelque temps après, de nouvelles tentatives furent faites auprès du général Cavaignac pour le décider à attaquer enfin; il répondit : « Croyez-vous que je sois ici pour défendre vos Parisiens. Votre garde nationale, qu'elle défende ses boutiques comme en 1830 et en février 1848. Je ne veux pas m'exposer à un pareil affront de voir mes compagnies désarmées. » Pressé plus vivement, il ajouta : « Que m'importe si les insurgés sont maîtres de Paris. Je me retirerai dans la plaine des Vertus et je leur livrerai bataille. Cependant, moins d'une heure après, la confiance du général Cavaignac avait bien diminué, car on l'entendit s'écrier tout-à-coup, ce n'est pas une émeute, c'est une révolution. Dans deux heures, les insurgés seront ici. Cependant les amis du général Cavaignac touchaient au but de leurs efforts. L'Assemblée était réunie sur la demande du citoyen Pascal Duprat.

Le citoyen DUPRAT. Je répondrai à ces calomnies.

Le citoyen BARTHELEMY. Sur la demande du citoyen Pascal Duprat les pouvoirs furent remis entre les mains du général Cavaignac. Voilà, citoyens, les faits tels qu'ils se sont produits. Ces faits paraîtront aujourd'hui des révélations, mais ils sont l'entière et exacte vérité. (Agitation.)

Le général CAVAIGNAC. Avant de commencer à répondre, je désire savoir si l'on a quelques faits nouveaux à produire. Je déclare que je ne connais pas l'extrait d'histoire que vous venez d'entendre. Je prierai les citoyens de la commission de compléter l'exposé des faits qu'ils ont à faire connaître, afin que je puisse répondre à tous à la fois.

Le citoyen GARNIER-PAGÈS. Les faits qui ont été exposés par le citoyen St-Hilaire sont les faits principaux, je ne puis dire qu'il ne s'en présentera pas d'autres dans le cours de la discussion. Je prie donc le citoyen Cavaignac de répondre d'abord à ces faits.

Le citoyen Cavaignac commença par déclarer qu'il n'accuse point la commission exécutive et qu'il a exécuté ses ordres.

S'il y a quelqu'un qui puisse dire que j'ai attaqué la commission exécutive, qu'il se lève. Ainsi il est bien entendu que le débat est entre moi et les citoyens Garnier-Pagès, Duclerc, Pagnère et St-Hilaire.

Le général Cavaignac reprend les faits à partir du 17 mai, jour de son arrivée à Paris. En séance du Gouvernement, dit-il, j'acceptai le portefeuille de la guerre. Ce fut moi qui fixai à 20,000 hommes l'effectif de la garnison de Paris. Tout le monde était convaincu alors du danger de faire bivouaquer les troupes de Paris. Je reçus cependant l'ordre d'une date que je ne puis préciser.

Le citoyen ST-HILAIRE qui fait des précis historiques pourrait le dire plus positivement que moi. Je reçus l'ordre de porter la garnison à 25,000 hommes, de plus il fut convenu qu'une partie de la division de réserve de l'armée des Alpes resterait massée à la tête du chemin de fer de Bourges. Il est vrai que le citoyen Lamartine me demandait souvent si les troupes arrivaient. Il me parlait d'une bataille imminente, je lui répondais que les ordres étaient donnés. Je ne comptais pour troupe régulière les gardiens de Paris. Je pensais donc qu'en cas de combat, je pourrais réunir 50,000 hommes autour de Paris. Le citoyen St-Hilaire semble faire entendre que j'ai voulu désobéir. Mais de deux choses l'une, ou il m'accuse d'ineptie et d'incapacité, ou bien d'ambition, et dans ce cas, ce serait mon honneur que j'aurais à défendre. Je pourrais faire ici pour le premier cas une réponse d'avocat, mais ce ne serait pas une réponse de soldat. (Acclamations.) Ici le général Cavaignac rappelle les mesures qu'il a prises avec le général Bedeau pour les mesures de casernement. Je ne prie pas le général Bedeau de répondre.

Le général BÉDEAU. Je demande la permission de répondre que ceci est parfaitement exact.

Le citoyen Cavaignac s'attache à expliquer comment il a pu renvoyer dans les villes voisines des régiments dont la présence paraissait si nécessaire à Paris, dans ces régiments il y avait des bataillons de dépôts composés de recrues qu'il a voulu envoyer dans des garnisons paisibles où elles étaient mieux placées pour recevoir l'instruction militaire.

Dans les casernes de Paris, dit le citoyen Cavaignac, il n'y avait de place que pour 14 régiments, parce que la garde mobile occupait une partie des casernes. Les régiments de cavalerie qui étaient à Paris avaient aussi leurs hommes de dépôt, leurs hommes improductifs, si on peut s'exprimer ainsi. Ces hommes, dit le général, je les ai fait sortir et remplacer par quatre bataillons de guerre. Le général énumère les dates de départ des régiments, la lutte était commencée, dit-il, mais il était impossible de fixer la date d'une manière précise. J'avais donné l'ordre qu'un bataillon ne partît jamais sans que le bataillon qui devait le remplacer fut arrivé dans la banlieue. Je voulais qu'il y eût dans Paris 16 régiments, c'était pour moi un chiffre sacré. Ces prévisions résultent des ordres qu'on peut retrouver à leur date au ministère de la guerre.

Je pourrais présenter à l'Assemblée un extrait de la situation des vivres au 22 juin. C'est la première fois depuis cinq mois que des doutes ont pu s'élever sur la garnison de Paris; il est démontré qu'il y avait à Paris

25,000 hommes, et entre St-Germain et Paris 29,000 hommes. Je crois que ce que j'ai fait répondait à la pensée personnelle du cit. Lamartine.

Quelqu'un croira-t-il maintenant que la commission exécutive ait eu affaire pendant un mois à un ministre aussi désobéissant. Cette discussion d'avocat me plaît. Je laisse la cette question d'effectif, je la crois vidée pour le moment. Je passe maintenant à un autre ordre d'idées: il est possible qu'on ait eu à se plaindre de quelques heures de retard de l'arrivée d'un régiment. Je recevais, dit-il, des ordres de la commission exécutive, du maire de Paris, du préfet de police; ces ordres étaient parfois contradictoires.

La séance continue.

Chronique locale.

La police de Lyon vient de faire une capture importante; un officier comptable, le sieur L..., d'un des régiments de Paris, avait disparu il y a trois jours, emportant des valeurs considérables appartenant au corps.

Le citoyen Vivès, le commissaire de police des Célestins, parvint à s'emparer de cet homme au moment où il allait prendre le bateau à vapeur de Marseille. Conduit immédiatement à la Préfecture le sieur L... a été trouvé nanti de toutes les valeurs soustraites et le citoyen préfet s'est empressé de donner au citoyen Vivès tous les éloges que méritent son zèle et sa perspicacité qui ne sont jamais en défaut.

— Le citoyen Payan réclame à la ville une somme de 508 f. pour avoir représenté la garde nationale de Lyon à la fête de la Concorde et avoir acheté un oriflamme. Nous croyons savoir que la municipalité provisoire de Lyon n'avait pas délégué ce citoyen; nous l'engagerions à réclamer auprès de ceux qui l'avaient chargé de cette mission, c'est naturel, voir même auprès du département, car il dit avoir représenté le département du Rhône tout entier.

Spectacles du 26 novembre.

GRAND-THEATRE. — Relâche.

CELESTINS. — Le Maréchal Ney, drame; Jérôme le Maçon, v.

A la suite d'explications qui ont eu lieu entre le Comité des Démocrates progressistes du Rhône et la rédaction du *Peuple Souverain*, les deux lettres suivantes ont été échangées :

Le 9 novembre, nous avons annoncé à nos lecteurs la création de plusieurs comités électoraux dont nous venions de recevoir les manifestes.

Mis en défiance par tant de créations de ce genre, dont le but bien connu est de semer la division parmi les démocrates, nous n'avons pas prêté, sur le moment, au programme des démocrates progressistes, toute l'attention qu'il mérite, et nous l'avons accolé avec d'autres en les félicitant ensemble de ce que nous trouvions être un excès de modération digne de leur attirer l'approbation de l'*Union Nationale*.

Sur la réclamation des honorables patriotes et démocrates signataires du programme, nous en avons pris une plus complète connaissance, et nous nous plaignons à reconnaître, ainsi que nous n'avons jamais hésité à le faire toutes les fois qu'il s'agit d'hommes d'honneur et de dévouement, que le manifeste des démocrates progressistes est l'expression de la pensée des démocrates sages et dévoués, et de bons républicains.

C'est donc avec plaisir que nous annonçons à nos lecteurs

que la démocratie et la République ont trouvé de nouveaux et loyaux défenseurs.

Nous avons accueilli avec joie la déclaration par laquelle le *Peuple Souverain* affirme que, dans sa critique irréfutable du manifeste des démocrates progressistes, il n'a entendu porter atteinte, ni à l'honorabilité des personnes, ni à la sincérité des opinions; de notre côté, nous déclarons que le retard mis à insérer notre réponse, avait fait naître en notre âme des soupçons, qu'après explications, nous cessons de regarder comme fondés.

Lyon, le 24 novembre 1848.

Pour le bureau des démocrates progressistes :
Le Secrétaire, D. RIVARD.
Le Vice-Président, DUSSURGEY.

Nouvelles diverses.

Les feuilles bonapartistes nous annoncent aujourd'hui, d'une manière détournée, que leur candidat ne s'abaissera pas à adresser aux électeurs de la France un manifeste quelconque.

Pourquoi donc un manifeste? disent-ils, et la *Liberté*, l'un de ces journaux, nous en fait un qui, à l'occasion, pourra être dé-savouré, mais qui a quelque chose d'assez séduisant.

Glorieux souvenirs appropriés aux nécessités de notre époque, amour du peuple, probité, égalité, fraternité, liberté, pardon, amitié, justice, mépris des traités de 1815, amour de la paix, désarmement général, tels sont les jalons autour desquels s'escrime la presse bonapartiste. Il n'y manque, avec la signature du prétendant, qu'une garantie qui ne se trouve certainement pas dans son abstention systématique.

— Le citoyen Louis Bonaparte ne parle pas souvent, mais lorsque la langue lui démange assez pour qu'il exprime quelque chose, c'est toujours pour commettre une maladresse. C'est ainsi qu'il a cru faire acte de républicain sincère en se prononçant avec beaucoup de fermeté pour la fermeture des clubs... quand il n'aura plus rien à en attendre,

— Le comité des *calottes de peau* a organisé une phalange de brailleurs qui stationnent sur la place Vendôme au nombre de 12 à 1,500. Quand l'illustre héritier de l'empereur daigne sortir de sa cage pour aller en voiture à l'Assemblée, les partisans poussent le cri de : *Vive Napoléon!* Hier, à deux heures, cette farce a été jouée selon les indications du *senario*, mais un acteur dont le rôle n'était pas prévu a changé la comédie en véritable parade; curieux de voir de plus près le futur empereur, le badaud est monté sur le marche-pied de la voiture au moment où le prince fermait la portière; le pan de la redingote de notre homme a été retenu entre le panneau et la voiture, et les chevaux qu'on n'avait pas prévenus, prenant la course, ont entraîné à une centaine de mètres le provincial, furieux de la maladresse du prince.

Grande hilarité de la foule. C'était là une belle occasion pour le futur empereur de trouver un de ces mots heureux que l'histoire prête à son oncle; mais il est resté muet comme d'habitude, et s'est contenté d'ouvrir la portière pour rendre la liberté à l'électeur entraîné malgré lui au galop à la suite du futur président.

Le directeur-gérant, FAURÈS.

Imprimerie de veuve Arné, gr. rue Mercière, 44.

BAINS CALORIQUES

VAPEUR SÈCHE,

Rue BOURBON, 34, (à l'entre-soi) à LYON.

Fort de ses nombreux succès, des cures merveilleuses qu'il a obtenues, et dont au besoin il peut donner des preuves authentiques, M. DUCROCO a l'honneur de recommander au public son établissement de BAINS CALORIQUES à vapeur sèche avec aromates.

Ces Bains se composent de minéraux, tels que fer, cuivre, pierres, chauffés dans un four aërien, le tout soumis au choix et à l'appréciation de MM. les médecins. Par cette préparation, fruit d'études et d'expériences sûres, toutes les maladies réputées incurables seront immédiatement soulagées et guéries après un temps plus ou moins long. Ce nouveau mode de traitement, qui remplace avec avantage l'action des eaux thermales sulfureuses, active la circulation du sang, facilite l'épanchement des eaux, adoucit et blanchit la peau, en détruit toutes les maladies, anéantit à jamais les dartres de quelque nature qu'elles soient, lors même qu'elles dateraient de vingt ans. En un mot, rien ne résiste à l'action épurative de cette vapeur sèche.

Affections scrofuleuses ou humeurs froides, engorgements des glandes lymphatiques, démangeaisons, tout se dissout; les douleurs provenant d'anciennes blessures sont toujours calmées; les vieilles plaies fangeuses, les gangrènes sont toujours guéries; l'engourdissement des membres, la raideur des nerfs, les maladies syphilitiques et leurs dures conséquences, les pustules plates répandues sur tout le corps, les inflammations et rougeurs des yeux, les douleurs de goutte, les rhumatismes chroniques les plus rebelles, tout s'évanouit en peu de temps; dix jours de traitement amènent une amélioration telle que le malade quitte bâton et béquilles; l'enflure de jambes, quelle qu'en soit la nature, se dissipe en moins de douze jours; les fausses ankyloses ou enflures sont toujours radicalement guéries; les ulcères corrosifs, les cancers occultes et les cancers ulcérés, qu'aucune médication n'a pu soulager, sont complètement guéris; la

lepre, enfin tout ce qui vient de l'impureté du sang, même le *noli me tangere* ou chancre; les hémorroïdes, quelle qu'en soit l'importance, la fièvre, les courbatures, les dépôts de gale, obtiennent un prompt soulagement, ainsi que les dépôts de lait ulcérés, qui guérissent sans laisser de cicatrice. Quant aux chauds et froids, trois bains suffisent pour satisfaire entièrement la personne malade.

La RAGE, cette terrible maladie, est entièrement guérie, non seulement aussitôt la morsure, mais encore au premier accès, soit au bout de trente ou quarante jours. Nous ne saurions donc trop recommander l'emploi de ce moyen puissant de guérison aux malheureuses victimes de la RAGE.

On ne saurait trop appeler l'attention sur les succès merveilleux opérés dans les humeurs froides ou scrofuleuses. Après avoir épuisé toute la médecine et essayé, pendant quinze ou vingt années, de toutes les eaux que l'on peut avoir découvertes, sans obtenir aucun soulagement à cette affreuse maladie, trois ou quatre mois suffisent pour en opérer la cure radicale, ainsi que pour d'autres plaies semblables, que l'on nomme en termes vulgaires : *vieilles gouttières*.

Il y a un médecin attaché à l'établissement. — On guérit radicalement du mal caduc.

Les bains caloriques remplacent avantageusement les eaux minérales, thermales et sulfureuses, en ce qu'ils ont une action plus prompte, plus énergique, et qu'ils n'exigent pas, comme les autres, l'opportunité de la saison; le degré de chaleur sera approprié à la maladie et au tempérament de chaque individu.

Déjà plusieurs médecins parmi les plus distingués ont confié aux soins de M. DUCROCO une foule de malades, et tous n'ont eu qu'à s'applaudir des résultats obtenus, résultats qui lui ont valu les suffrages de tous ces messieurs.

La réputation des bains caloriques à vapeur sèche, dont le résultat est positif et incontestable, est donc maintenant aussi bien établie que méritée, et il s'estime très heureux de pouvoir offrir à la société une invention qui a pour but de guérir ses semblables sans avoir recours à des procédés étrangers et ruineux.

Nouvelle expérience toujours croissante d'une rapidité sans exemple, sur la goutte que l'on nomme sciaticque, qui tient depuis le genou jusqu'à la hanche; quelques fois depuis le milieu du mollet jusqu'au talon, qui vous empêche de dormir jour et nuit par de cruelles souffrances. Eh bien! M. DUCROCO ose dire et assure qu'il vient d'en opérer la guérison plusieurs fois de suite en six ou huit jours, et le plus en quatorze jours, et aujourd'hui l'on peut se délivrer de cette mauvaise maladie sans aucune souffrance.

L'EAU minérale acidulée de la source ANDRÉ à St-Galmier, supérieure à celle des sources déjà connues, remplace avec avantage les eaux de Seltz, naturelles ou factices (Rapport de l'Académie), se vend à Lyon, 20 c. la bouteille, et 3 fr. 50 cent. par panier de 20 bouteilles. Cette boisson naturelle, agréable, salubre, d'un usage général et journalier, est moins chère que l'eau fabriquée qu'elle remplace. Magnésienne et bi-carbonatée, elle neutralise les effets pernicious de nos eaux potables salées. Dépôt central à Lyon, siège de la Société, chez ANDRÉ, co-propriétaire administrateur, Place des Célestins, 6. (Le verre se paie 15 c. en sus, et se reprend au même prix.)

